



Organisation mondiale du commerce  
Statut :  
■ Membres de l'OMC  
■ Observateurs négociant leur accession

# Brèves de l'OMC

Février 2018 - n°02

## EDITORIAL

### *“Per correr miglior acque alza le vele”*

Purgatoire ? Depuis Buenos-Aires un certain décalage s'est instauré entre deux lignes de perception de l'OMC. En forçant le trait, on pourrait dire que les pessimistes y voient un système du passé déjà à l'agonie, les autres, sans doute plus nombreux, une architecture en cours de transition.

Les premiers anatomisent les fonctions vitales de l'organisation. L'élaboration de règles pour le commerce mondial ? L'OMC n'y parviendrait plus : programme de Doha enlisé, discussions perdant pied avec la numérisation de l'économie, clivage idéologique « nord-sud » aux accents surannés... La mise en œuvre des disciplines ? Chacun sait qu'elles sont mal respectées, particulièrement les obligations de notification et de transparence en matière de subventions : américains et européens le dénoncent, non sans raison. Règlement des différends ? C'était ce qui marchait le mieux, mais la fin n'approche-t-elle pas puisque les Etats-Unis semblent avoir juré la mort de l'organe d'appel ?

Les seconds lisent le contraire dans les entrailles ainsi ouvertes. Certes, on ne parvient plus à adopter de règles par consensus multilatéral, mais on va désormais pouvoir le faire sur la base de coalition de volontaires (« plurilatérales ») : c'est ainsi que l'organisation va retrouver son efficacité ! La chose n'est d'ailleurs pas si nouvelle et, puisque l'on parle du passé, le cycle de Tokyo (1973-1979) s'était fondé sur la même approche ; même l'accord multilatéral sur la facilitation des échanges, conclu à Bali en 1994, laisse en réalité beaucoup de marge à l'engagement volontaire des membres. S'agissant de l'application des accords, l'OMC réalise au quotidien un travail remarquable et la plupart du temps inaperçu, comme par exemple dans son obscur comité sur les obstacles techniques au commerce. Mais il est vrai qu'il faut améliorer la situation : commençons par des objectifs concrets, comme par exemple remettre à jour les bases de travail en matière de subventions, en particulier pour l'agriculture. Enfin, ce sont tous les membres, sauf un, qui veulent préserver le règlement des différends, lequel ne se résume pas à son organe d'appel : plusieurs solutions existent potentiellement pour en assurer la pérennité, malgré la position américaine.

Le verre fut-il à moitié vide ou à moitié plein les deux camps reconnaissent qu'il faut en changer le liquide. De vieux mythes ont fait long feu. Le libre-échange à l'échelle mondiale ? Une fable colportée par les économistes des années 1990 : en réalité, depuis sa création à la fin du cycle d'Uruguay, l'OMC n'a jamais conclu d'accord multilatéral de libéralisation (l'accord sur les technologies de l'information est plurilatéral). Sa mission statutaire n'a jamais été le « free-trade » mais de favoriser, par le commerce, l'élévation des niveaux de vie, le plein emploi et le développement durable. La preuve par Buenos-Aires : la seule négociation multilatérale encore active porte sur la réforme des subventions à la pêche qui nuisent à la conservation des océans. Le commerce pour le développement ? Certes, mais l'approche à « taille unique » d'un traitement spécial et différencié conçu comme exception systématique aux règles générales ne répond plus à la diversité économique des « pays du Sud ». Ce sont d'ailleurs des pays comme la Chine, l'Argentine et le Brésil qui plaident aujourd'hui avec vigueur pour des règles de facilitation de l'investissement. Une vaste majorité de PED, y compris certains pays africains, a décidé de s'engager dans la négociation sur le commerce électronique. On veut parler services, PME...

Plutôt sain en soi, le débat sur l'avenir de l'organisation ne fait que commencer. A travers lui, l'OMC hissera la voile pour naviguer vers des eaux meilleures. A ses membres de lui fournir la boussole.

Jean-Marie PAUGAM

## NEGOCIATIONS MULTILATERALES

comités réguliers de l'organisation, en vue d'une désignation, espérée, dès le conseil général du 7 mars. L'ambassadeur Ihara (Japon), prendra à cette occasion la tête du Conseil Général de l'OMC.

Contact : [jean-marie.paugam@dtresor.gouv.fr](mailto:jean-marie.paugam@dtresor.gouv.fr)

A l'exception des subventions à la pêche, toutes les négociations multilatérales sont pour l'instant au point mort au sein de l'organisation.

Sur le fond, nombre de réflexions informelles sont en cours sur la manière de les redémarrer, qui pourraient déboucher sur de prochaines initiatives. Le temps serait aux ateliers et séminaires pour mettre à jour les données économiques et financières disponibles pour offrir une base nouvelle à de possibles négociations. Sur la procédure, **les discussions se concentrent à cette heure sur l'identification de Président(e)s pour les comités de négociation** (agriculture, services, pêche...) et les

## NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

### Commerce électronique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration conjointe sur le commerce électronique signée à Buenos Aires, un comité de pilotage s'est réuni mi-février à Genève afin d'organiser le lancement des travaux. Pour le moment, une réunion qualifiée de « logistique » est prévue mi-mars avant une réunion plus substantielle envisagée en marge de la « semaine du commerce électronique » de la CNUCED du 16 au 20 avril prochain (lien ...). Les co-organisateurs de la réunion du 14 mars, les délégations de l'Australie, du Japon et de Singapour ont également proposé de tenir des consultations en amont de la réunion afin d'alimenter la réflexion générale. L'orientation globale que prendra les travaux n'est pas encore très précise : deux tendances s'opposent : i/ traiter d'abord les sujets « simples » ou qui posent le moins de difficultés et avancer selon la technique des petits pas (essentiellement les sujets dits de « Bratislava », protection du consommateur, spam, e-signature, e-contrat) ou ii/ définir d'ores et déjà un ordre du jour qui pourrait comprendre des sujets très divers y compris la libre circulation des données, qui peut intéresser plusieurs membres dont les Etats-Unis.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### Facilitation de l'investissement

Dans la perspective du début des travaux sur la facilitation de l'investissement, et en vue d'une présentation lors du prochain Conseil général des 7 et 8 mars prochain, le Brésil a diffusé une communication à l'ensemble des membres. Ce document présente en fait un projet d'accord complet sur la facilitation de l'investissement dont l'objectif est de fournir aux investisseurs un environnement réglementaire prévisible et transparent. Il propose des mesures sur la transparence, la création d'un point de contact national et d'un guichet unique pour la présentation des dossiers. Ce projet comprend également une dimension sur le traitement spécial et différencié ainsi que des éléments relatifs à la responsabilité sociale des entreprises. Enfin, il propose, sur le modèle de l'accord sur la facilitation des échanges, la création d'un comité de la facilitation de l'investissement à l'OMC.

Certains signataires (notamment la Chine, mais également l'UE) ont été pris de cours par la diffusion de ce document très abouti alors même qu'il n'y a pas encore de réponse à la demande initiale de mieux structurer les travaux. Des discussions entre signataires sont en cours, mais de fait le début « formel » des travaux pourrait prendre un peu plus de temps que prévu. Le Brésil pourrait présenter sa communication lors du Conseil général des 7 et 8 mars prochain.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

## VIE DE L'ORGANISATION

### 14 et 16 février 2018 : Examen des Politiques Commerciales de la Malaisie

Les membres ont souligné les réformes entreprises, la stratégie Vision 2020 et le 11<sup>ème</sup> plan quinquennal de la Malaisie. Ils notent les bons résultats économiques, une croissance stable, un taux de chômage faible et une inflation contenue. Ils relèvent les objectifs économiques pour 2020 avec une croissance inclusive et durable. Certains ont mis en avant les mesures prises en matière de facilitation pour les entreprises, notamment pour les PME. Les membres ont aussi insisté sur l'implication régionale au niveau de l'ASEAN de la Malaisie ainsi qu'au sein de l'OMC. Plusieurs pays ont ainsi rappelé sa participation aux discussions actuelles sur les MPME, la facilitation des investissements et le commerce électronique, ainsi que la ratification de l'accord sur la facilitation des échanges. Des interrogations ont cependant été soulevées, notamment sur les restrictions aux investissements étrangers et à la participation des entreprises étrangères aux marchés publics ; sur la libéralisation des services ; sur la gestion des licences d'importation ; sur les droits de propriété intellectuelle et sur la certification des produits halal. Le secrétaire général du Ministère du commerce international et de l'industrie, M. Jayasiri, a rappelé les résultats économiques de la Malaisie et le flux important d'IED reçu, montrant la maturité et la compétitivité des entreprises nationales. Il est

revenu sur les programmes adoptés par le gouvernement : le 11<sup>ème</sup> plan quinquennal, Vision 2020 et le plan de transformation nationale 2050. Il a assuré de la poursuite des efforts pour la facilitation de l'investissement et la vie des entreprises, notamment des PME. Le secteur des services sera encore davantage libéralisé et la participation de l'Etat dans les entreprises continuera à reculer. Il a enfin rappelé l'importance du système multilatéral et de l'OMC pour son pays et l'implication de la Malaisie sur les discussions concernant le commerce électronique, les MPME et l'investissement.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 19 février 2018 : 42<sup>ème</sup> session de l'aide pour le commerce du Comité du Commerce et du Développement

Le sous-comité de l'aide pour le commerce du CCD est en train de préparer le thème du programme de suivi et d'évaluation qui orientera le prochain Examen Global en 2019, sur la base des réflexions menées lors du 6<sup>ème</sup> Examen Global en juillet 2017. Le thème principal qui s'en est détaché serait « **Soutenir l'autonomisation économique et le développement inclusif et durable par le biais de l'aide pour le commerce** ». Or, si le thème n'est nullement contesté par les membres et s'inscrit d'ailleurs dans la lignée de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le groupe Africain a proposé que soit inversé le processus, comme cela aurait dû l'être, c'est à dire que ce soit l'Examen Global qui détermine le processus de suivi et d'évaluation et non le contraire. Il demande à rétablir le programme de travail dans la lignée des décisions prises par l'équipe spéciale de l'aide pour le commerce mise en place en 2006. Ainsi il s'agirait de réaliser d'abord une évaluation des conclusions du dernier examen global et de mettre en œuvre ses recommandations.

La modification du rapport sera revue lors d'une prochaine réunion du CCD de l'aide pour le commerce le 1<sup>er</sup> mars 2018, afin d'essayer de coller aux demandes formulées par le groupe africain.

Contact : [clau.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:clau.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 20 et 22 février 2018 : Examen des Politiques Commerciales de l'Egypte

Les membres de l'OMC ont mis en avant, lors de ce 4<sup>ème</sup> examen des politiques commerciales, les réformes entreprises par l'Egypte suite aux difficultés économiques et politiques des dernières années. Ils retiennent la stratégie Vision 2030 et le programme de développement industriel et de diversification économique. Ils ont insisté sur l'importance de la stabilité du pays pour celle de toute la région. Ils ont appelé les autorités à ne pas relâcher leurs efforts face aux défis économiques notamment en termes de lutte contre la pauvreté et le chômage. Plusieurs membres ont fait part de préoccupations : climat des affaires, régime des investissements étrangers, droits de propriété intellectuelle, complexité du système tarifaire et hausse de certains droits, participation du secteur privé à l'économie, procédures d'enregistrement, normes SPS et OTC, mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges. Certains membres, dont l'UE, ont posé plusieurs questions de suivi appelant à des réponses précises et complètes. Le Ministre égyptien du commerce et de l'industrie, M. Eng. Tarek Kabil, a assuré les membres du plein engagement de son pays dans le commerce international et au sein de l'OMC et de la volonté de faire face aux défis importants du pays. Il est revenu sur la stratégie Vision 2030 et celle pour le développement industriel et commercial. L'Egypte a pris de nombreuses mesures pour la facilitation des échanges, l'amélioration de l'environnement des affaires et la simplification du système douanier. Le Ministre a également indiqué que le travail d'alignement sur les normes et pratiques internationales en matière de réglementation SPS et OTC ainsi que pour les droits de propriété intellectuelle se poursuivait.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

### 28 février au 2 mars 2018 : Réunion Services et Commerce électronique

Les trois jours initialement prévus pour les réunions du Conseil du commerce des services et des organes subsidiaires du 28 février au 2 mars, ont été réduits. En effet, il n'y aura pas de réunion du groupe de travail sur la réglementation intérieure et des autres organes subsidiaires : règles de l'AGCS, services financiers et engagements spécifiques. Seul le Conseil du commerce des services (CTS) se réunira le 2 mars prochain. L'ordre du jour prévoit notamment une présentation par le Taipei chinois de deux documents dans le cadre des travaux du programme de

travail de 1998 (de ce fait diffusés aux 4 comités : services, biens, développement et ADPIC ainsi qu'au Conseil général), et une intervention de l'Inde concernant les barrières à l'entrée liées au mode 4. Ces deux documents concernent :

-La suppression des obstacles au commerce liés au cyberspace (OCC): vers un environnement commercial numérique avec un accès réciproque. En effet, les règles existantes sont anciennes et ne sont plus adaptées à l'environnement numérique actuel. Les OCC peuvent être définis comme des interventions des pouvoirs publics dans la transmission transfrontières d'informations par voie électronique, susceptibles d'avoir un effet de restriction ou de prohibition sur le commerce international

Ce non papier évoque la nécessité de clarifier la définition de « données » (data) versus information et les règles existantes sur le flux d'informations. Dans un premier temps, il s'agirait de développer un jeu de principes directeurs non contraignants.

-Une étude de cas (impression en 3D et l'économie du partage: « comment le cyberspace envahit l'espace physique? Ces études de cas se concentrent sur la question de l'application du moratoire sur la taxation des transactions électroniques et sur le fait que les changements de modèle peuvent induire des pertes de ressources fiscales notamment.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

dans les pays importateurs, mais également les effets d'éviction subis par les exportations européennes sur les marchés tiers du fait des incitations à l'export mises en place par ces mêmes pays.

Les pays européens y sont tous exposés, même si de manière asymétrique en fonction de leur profil exportateur : Allemagne, RU, Italie, Hongrie figure en haut du tableau des pays impactés, Chypre et Bulgarie en bas, France très légèrement en dessous de la moyenne communautaire. Pour consulter le rapport voir :

<http://www.globaltradealert.org/reports/43>

Contact : [jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr](mailto:jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr)

## AUTRES ACTIVITES DE LA DELEGATION PERMANENTE

31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018 :

Mission à Genève de Messieurs Anato et Bru, députés

## NOUVELLE RUBRIQUE « Entreprises / Pour vos dossiers... »

Comme annoncé dans nos « Brèves » de janvier dernier, la délégation permanente publiera d'ici l'été une série de fiches techniques relatives aux accords de l'OMC impactant le plus directement la vie des entreprises.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de ces publications :

- janvier : fiche Obstacles techniques au commerce (OTC) ;
- février : fiche sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ;
- mars : fiche sur l'Antidumping ;
- avril : fiche sur les Sauvegardes ;
- mai : fiche sur les Subventions et mesures compensatoires.

**Signalé :**  
**Etude Economique sur les obstacles aux exportations européennes**

**Intéressant rapport de recherche présenté à l'OMC sur le thème « L'Europe entravée » :** il s'agit d'une **étude des barrières opposées aux exportations européennes depuis la crise de 2008**. La recherche a été mandatée par la Suède (National Bureau of Trade) et conduite par deux professeurs de l'université de Saint-Gall, Simon Evenett et Johannes Fritz. **Ses principales conclusions indiquent que l'UE a subi d'importantes distorsions, d'une nature nouvelle, ayant pénalisé ses exportations après la crise de 2008.** Depuis 2008 l'Europe (mais aussi d'autres pays y inclus US, Japon, voire Chine) a été confrontée à une multiplication d'interventions publiques distorsives à l'échelle globale, qui auraient affecté plus de 70% de ses exportations (hors UE). La croissance des exportations européennes aurait ainsi pu être réduite de 10 à 20% en volume par rapport à son potentiel théorique et, ces dernières en auraient subi simultanément une stagnation de leur prix. Sans la perte de performance causée par ces distorsions, la progression du déficit commercial de l'UE vis-à-vis de la Chine – reconstruit d'après modèle – aurait pu être inférieure d'une fourchette de 30 à 50% à son niveau constaté.

En soi, l'identification des pratiques distorsives apparaît innovante par rapport à celle du protectionnisme classique. D'une part parce qu'elle se veut beaucoup plus globale que centrée sur les obstacles traditionnels au commerce et, leur typologie montre que les nouvelles distorsions affectant les exportations européennes sont d'un genre renouvelé (sinon nouveau). Il s'agit moins de barrières classiques à l'entrée sur les marchés tiers (encore que celles-ci continuent de jouer un rôle non négligeable, notamment les hausses de tarif douaniers) que d'interventions publiques relevant de mécanismes subventionnels, qui représentent 63% des mesures prises sur la période étudiée: sauvetage financier (bail-out) d'entreprises non performantes et non exportatrices dans les pays importateurs (« entreprises zombies »), mécanismes fiscaux d'incitation à l'export, subventions implicites à l'export, restrictions aux marchés publics. Dans tous ces mécanismes les « tax break » incitatifs signent le grand retour des subventions à l'export dans le commerce international. D'autre part parce que l'étude envisage non seulement les barrières à l'entrée



La visite à Genève le 1<sup>er</sup> février dernier des députés Bru et Anato avait pour objectif d'alimenter leur réflexion dans le cadre de la préparation du rapport d'information mandaté par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale sur les relations entre l'Union Européenne et l'OMC. Cette mission a permis de faire un tour d'horizon de l'état des lieux post Buenos-Aires en échangeant avec des interlocuteurs variés (ambassadeurs, chercheurs, ONG, secrétariat de l'OMC), dont le Directeur général de l'OMC, M. Azevêdo. Le ton des échanges a révélé l'atmosphère d'une institution paradoxalement « libérée » par son échec à Buenos-Aires. Plus que jamais considérée comme incontournable dans l'architecture économique internationale, l'OMC souhaite tourner la page d'un cycle de Doha, qui apparaît à certains en situation de « mort clinique, pour écrire celle des négociations plurilatérales sur les « nouveaux sujets » engagés à Buenos Aires. L'ombre de la menace américaine sur le règlement des différends continue toutefois de peser et la réflexion juridique est intense à Genève.

Contacts : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr) / [jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr](mailto:jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr)

## CALENDRIER DE L'OMC – MARS 2018

- **01** - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
  - Comité du commerce et du développement – Session sur l'aide pour le commerce
- **02** - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
  - Conseil du commerce des services (CTS)
- **05** – Réunion informelle du Comité des négociations commerciales au niveau des Chefs de délégation
- **06** - Session d'information - prochaines étapes sur la déclaration de Buenos Aires sur le commerce, sur l'autonomisation économique des femmes
  - Réunion ouverte et informelle sur la facilitation des échanges
- **07-08** – Conseil général
- **12** - Comité du budget, des finances et de l'administration
- **14** - Comité des marchés publics
  - Réunion informelle – Comité du commerce des aéronefs civils
  - Réunion sur le commerce électronique
- **20** Réunion informelle – Comité des obstacles techniques au commerce
- **21-22** Comité des obstacles techniques au commerce
- **23** Conseil du commerce des marchandises
- **26-28** Examen des politiques commerciales des Philippines
- **27** Organe de règlements des différends

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 28/02/2018